

### Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;  
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2025-2026 ;*

### Arrête

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la Master IEAP ECPS **en formation initiale et continue** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

**Semestres :** 7 - 8 - 9 - 10

**Président du jury :** Mathieu Gomez

**Membres du jury :**

- Mathias Blandeau
- Eugénie Avril
- Emilie Simoneau
- Laura Wallard
- Emilie Mathieu

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1<sup>er</sup> décembre 2025  
Le Président de l'Université Polytechnique  
Hauts-de-France  
Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE  
Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE